

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE LUNDI

ABONNEMENTS :
 MONACO — FRANCE ET COLONIES 900 francs
 ÉTRANGER (frais de poste en sus)
 Changement d'Adresse : 20 francs
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois
INSERTIONS LÉGALES : 80 francs la ligne.

DIRECTION — RÉDACTION
ADMINISTRATION
 IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO
 Place de la Visitation
 Téléphone : 021-79

SOMMAIRE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX.
 Droit de sortie compensateur (p. 215).

OFFICE DES ÉMISSIONS DE TIMBRES-POSTE.
 Commémoration de l'Avènement au Trône de S. A. S. le Prince Rainier III (p. 216).

ADMINISTRATION DES DOMAINES.
 Service du Logement
 Locaux vacants (p. 216).

INFORMATIONS DIVERSES

Inauguration de la « Salle des Variétés » (p. 216).
 A la Société de Conférences (p. 217).
 Au Théâtre des Beaux-Arts (p. 217).
 Les Concerts (p. 218).

ANNONCES ET INSERTIONS LÉGALES (p. 218 à 220).

AVIS et COMMUNIQUÉS

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

Droit de sortie compensateur.

Des hésitations se sont produites pour le calcul et la déclaration des bases imposables au droit de sortie compensateur institué par l'Ordonnance Souveraine n° 120 du 24 décembre

1949 et notamment pour l'application des déductions admises au titre des salaires payés à leur personnel par les entreprises assujetties au nouveau droit.

L'exemple fictif ci-après précise le mode de calcul à utiliser.

Soit, pour une période considérée :

— Ventes facturées en Principauté	200.000 frs
— Ventes facturées hors Principauté.....	800.000 frs
	<hr/>
	1.000.000 frs

Rapport des ventes extérieures aux ventes totales :

$$\frac{800.000}{1.000.000} = \frac{8}{10}$$

Salaire total du personnel pendant la période...	180.000 frs
Cotisations patronales de services sociaux	45.000 frs
	<hr/>
Ensemble :	225.000 frs

Double de ce chiffre : $225.000 \times 2 = 450.000$

Fraction déductible : $450.000 \times \frac{8}{10} = 360.000$

Base du droit : Facturations hors Monaco ...	800.000 frs
Déduction	360.000 frs
	<hr/>
Reste imposable à 1%	440.000 frs

soit à payer 4.400 francs.

Les sommes ainsi déterminées sont payées en même temps que les taxes indirectes (taxes à la production et sur les paiements). Elles ont le caractère d'acomptes obligatoires, le montant définitif du droit de sortie compensateur devant faire l'objet d'une liquidation annuelle en fin d'exercice.

S'agissant d'un droit spécifiquement monégasque perçu au profit du Trésor Princier, il ne saurait, en aucun cas, être compensé avec des avoirs ou des crédits dont les intéressés pourraient être bénéficiaires au titre des taxes indirectes.

Le droit de sortie compensateur — dont les redevables tiennent évidemment compte dans l'établissement de leurs prix de revient et de vente — est à la charge exclusive de l'entreprise qui y est assujettie. Il ne peut donc être récupéré spécialement sur les clients et ne doit pas être mentionné sur les factures.

OFFICE DES ÉMISSIONS DE TIMBRES-POSTE

Commémoration de l'Avènement au Trône de S. A. S. le Prince Rainier III.

La Principauté de Monaco émettra, courant Avril prochain, une série de Timbres-poste et Poste aérienne pour commémorer l'Avènement au Trône de S. A. S. le Prince Rainier III de Monaco.

Cette série indivisible, d'une valeur de 196,60, est composée des 8 figurines ci-après :

Poste :

- 10 c. gris-noir et rouge
- 50 c. jaune et bistre
- 1 fr. mauve
- 5 fr. vert foncé
- 15 fr. carmin
- 25 fr. outremer.

Poste Aérienne :

- 50 fr. gris-noir et brun
- 100 fr. bleu foncé et bistre.

D'autre part, les timbres à l'Effigie du Prince défunt Louis II, actuellement en usage, seront remplacés par de nouvelles figurines à l'Effigie du Prince Souverain Rainier III.

Cette série comprendra les valeurs ci-après, d'un montant total de 36 francs 50.

- 50 c. violet
- 1 fr. bistre
- 8 fr. vert
- 12 fr. outremer
- 15 fr. carmin.

La vente de ces deux séries est entièrement libre. Les Abonnés inscrits au Service d'Abonnement de l'Office des Emissions recevront en temps utile le Bon de Commande habituel.

ADMINISTRATION DES DOMAINES

SERVICE DU LOGEMENT

Locaux vacants.

<i>Adresse</i>	<i>Composition</i>	<i>Date d'expiration du délai d'affichage</i>
Park-Palace, 27, Av. de la Costa	4 pièce., cuis., bains	10 mars 1950
25, rue de Millo	2 pièces, cuis. W. C.	17 mars 1950
7, rue Comte Félix-Gastaldi.	2 pièces, cuis, W. C.	17 mars 1950

INFORMATIONS DIVERSES

Inauguration de la « Salle des Variétés ».

La nouvelle « Salle des Variétés » que le Gouvernement Princier vient de faire aménager dans les dépendances de l'ancienne Buanderie de la S. B. M., Boulevard Albert 1^{er}, a été solennellement inaugurée le lundi 6 mars, en présence d'une assistance particulièrement choisie.

La Salle, des plus coquettes, harmonieusement décorée, aux fauteuils confortables, est en communication directe avec le siège du « Studio », lequel disposera désormais d'une scène pour l'organisation de ses spectacles.

Le but du Gouvernement Princier n'a pas été seulement de créer dans la Principauté un nouveau centre de distractions. Il a tenu surtout à doter celle-ci d'un organisme susceptible d'intéresser le public et de permettre à nos éducateurs de compléter les connaissances théoriques de leurs élèves, dans le domaine littéraire notamment, car, — ainsi que l'a si judicieusement souligné M. Edouard Louys dans son discours inaugural —, « si grande soit la valeur et le prestige du maître qui enseigne, « l'étude du théâtre classique n'arrive pas à donner la vie à ce « théâtre, et ce n'est que par la représentation scénique que « l'élève peut passer du stade livresque au plan de la vie. Le « spectateur se rend compte, alors, que ce qui évolue sur la scène « ce ne sont point des marionnettes fabriquées de toutes pièces, « mais des hommes de tous les temps et de tous les lieux que « leurs défauts et leurs passions entraînent ou que leur grandeur « d'âme fait triompher de ces défauts et de ces passions. C'est « le théâtre qui vivifie l'enseignement littéraire; c'est le théâtre « qui fait comprendre à la jeunesse la réalité de la vie ». Représentations théâtrales des classiques, déclamations d'œuvres littéraires, conférences, concerts, projections de films éducatifs, rien ne sera donc négligé pour obtenir d'excellents résultats. Les concours les plus empressés ne manqueront certainement pas au Gouvernement Princier, qui verra ainsi prendre forme une œuvre dont il a eu l'heureuse initiative, et qui peut être riche de conséquences.

Le spectacle d'inauguration permet d'ailleurs tous les espoirs. Il a eu lieu en présence de M^{me} Jacques Rueff, de M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et M^{me} Paul Noghes, de M. le Président du Conseil National et M^{me} Louis Aurégli, de M. le Conseiller Privé du Prince et M^{me} Charles Bellando de Castro, de M. Louis Notari, représentant M. le Maire, des principales notabilités de la Principauté, etc. . . .

La causerie de M. Edouard Louys, Directeur du Lycée, sur « Les prolongements de l'Ecole », qui constituait le lever de rideau, a, par sa clarté et sa présentation des lieux ordonnée, renseigné l'assistance sur les buts qu'il convient d'atteindre. Après avoir rendu grâce à S. A. S. le Prince Souverain de Son attention toujours vigilante et de Sa très haute « compréhension de toutes les questions se rattachant à l'enseignement, l'orateur a brossé un programme très complet et détaillé des résultats qu'il est possible d'envisager dans tous les domaines, aussi bien littéraire que scientifique et artistique, programme qui permettra non seulement « d'assurer aux élèves une vue plus juste des « matières enseignées, mais encore de leur ouvrir des perspectives nombreuses et exactes sur la vie. Par des manifestations « dignes des aspirations idéales de la jeunesse, se trouvera fortifié son goût naturel pour ce qui est grand et ce qui est beau. »

« Nous donnerons aussi à notre jeunesse, — a dit M. Louys en terminant —, l'occasion de porter ses regards sur le monde entier, « sur la configuration de ses différentes parties, sur les « peuples qui les habitent, sur les activités de ces peuples et « leurs aspirations. Une connaissance véritable du monde est « indispensable à la connaissance de l'homme.

« Notre jeunesse prendra ainsi une idée de la diversité humaine et de la communauté de ses préoccupations. Quel meilleur

« leur moyen de suivre les suggestions de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture et « de travailler à la compréhension internationale ?

« C'est faire là œuvre de paix, tâche primordiale de notre époque. En adhérant à l'Unesco, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, la Principauté participe au premier chef à cette œuvre; elle y apporte son action constructive en « donnant l'exemple, c'est-à-dire en dirigeant, grâce à la présente institution, l'esprit de la jeunesse vers les grands problèmes de l'humanité. »

Après les applaudissements qui saluèrent cette péroraison, M. Paul Nogès, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur monta sur la scène et, au nom de S. Exc. M. Jacques Rueff, Ministre d'Etat, déclara officiellement ouverte la Salle des Variétés. Il coupa le ruban aux couleurs monégasques qui tenait le rideau fermé et la première représentation commença.

En voici le beau programme :

PREMIÈRE PARTIE

LE CID Pierre CORNEILLE.

(Acte III. Scène III)

Chimène CILETTE BADIA

Elvire MAGUY MICHEL
du Studio de Monaco

LE CYGNE SAINT-SAËNS

Dansé par ANNE-MARIE BÉRARDELLI
du Studio de Monaco

BRITANNICUS Jean RACINE.

(Acte II. Scène III)

Néron MARCEL PRIMAULT

Junie ADRIENNE CELLARIO
du Studio de Monaco

ROMÉO ET JULIETTE (Air de la Valse) GOUNOD.

MIREILLE (Air de Vincent) GOUNOD.

Chantés par JEANNETTE VIVALDA
de l'Opéra de Monte-Carlo

Au piano ALDO BONIFANTI
Chef d'Orchestre au Théâtre Colon de Buenos-Aires

LE MARIAGE FORCÉ MOLIERE.

(Acte I. Scène IV)

Sganarelle RAMON BADIA

Panrace MAX BROUSSE
du Studio de Monaco

LE COR ... Paroles d'Alfred de VIGNY. — Musique de FLEGBIER

LE BARBIER DE SÉVILLE (Air de la Calomnie) ROSSINI

Chantés par HUC SANTANA
du Théâtre National de l'Opéra de Paris et de l'Opéra de Monte-Carlo

Au piano ALDO BONIFANTI

DEUXIÈME PARTIE

RUY BLAS Victor HUGO.
(Acte I Scène II)

Don Salluste JEAN RATTI

Don César MARCEL PRIMAULT
du Studio de Monaco

LE PAIN DE MÉNAGE, un acte de ... Jules RENARD

Pierre ROGER MONTEAUX
ex-sociétaire de la Comédie Française

Marthe ARABELLE
de Radio Monte-Carlo

Les artistes, professionnels ou amateurs, furent chaleureusement applaudis et le succès remporté par cette soirée d'inauguration permet d'envisager l'avenir avec confiance. La « Salle des Variétés » est née, et ceux qui ont eu le privilège d'assister à la première manifestation de son existence, ont emporté la certitude de la voir se développer harmonieusement.

A la Société de Conférences.

M. Gautier-Vignal, Docteur ès-Lettres de l'Université de Fribourg, a parlé, le vendredi 3 mars, à la Société de Conférences de « La Technique de la Conversation ».

Le distingué conférencier fait d'abord remarquer que le mot « conversation » est, pour certains, évocateur de « salons ». Il reconnaît que la conversation pratiquée dans les salons, notamment aux 17^{me} et 18^{me} siècles, a parfois exercé une influence heureuse sur le mouvement des idées et sur le développement des lettres et des arts; mais il convient de ne pas laisser aux « salons » le privilège de la « conversation ». Partout et dans tous les milieux, des idées s'échangent chaque jour sur les sujets les plus divers.

L'orateur estime qu'il est deux sortes de conversations : celle qui prétend prouver et convaincre et celle dont la seule prétention est d'être un délassement et un art.

Après avoir énuméré les principes qui, selon lui, doivent être appliqués pour rendre la conversation intelligente et animée, M. Gautier-Vignal cite les noms de quelques personnalités avec qui l'occasion lui a été donnée de converser au cours de sa vie; d'Annunzio, Robert de Montesquiou, Hugo de Hoffmannsthal, Nicholson, et ceux qu'il considère les plus brillants parmi eux, Anna de Noailles et Jean Cocteau.

L'assistance a fait un beau succès à M. Gautier-Vignal.

Au Théâtre des Beaux-Arts.

« L'Otage », drame en trois actes de Paul Claudel, a été donné au Théâtre des Beaux-Arts les mardi 28 février et mercredi 1^{er} mars.

Très belle pièce, interprétée par M^{me} France Noelle, MM. Antony Carretier, Roger Monteaux, Marcel Delaitre et Léon Gautier.

Les Concerts.

Le Festival Berlioz-Ravel donné dans la Salle Garnier, le jeudi 2 mars, avec le concours de Zezia Panigeon et sous la direction de Jean Fournet, a obtenu un franc succès.

Au programme :

<i>Symphonie fantastique</i>	BERLIOZ.
<i>Concerto (pour piano et orchestre)</i>	RAVEL.
(Zezia Panigeon)	
<i>Daphnis et Chloé (2^m suite)</i>	RAVEL.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

—

AVIS

—

Par jugement du Tribunal de Première Instance, en date de ce jour, la Société en commandite simple dite « *Etablissements Fratini et Compagnie* » dont le siège social est à Monte-Carlo, 19, Galerie Charles III, et la dame FRATINI Fédora-Yvonne, épouse divorcée Lombard, remariée Vanarie, gérante statutaire de la dite Société et seule associée en nom, demeurant à Beausoleil, Palais de la Noix, Vallon de la Noix, ont été déclarées en faillite.

La date de cessation des paiements a été fixée au 10 septembre 1948.

M. de Monseignat, Vice-Président du siège, a été nommé Juge Commissaire, et M. Roger Orecchia, expert-comptable à Monaco, a été désigné en qualité de syndic.

Monaco, le 2 mars 1950.

Le Greffier en Chef :

signé : P. PERRIN-JANNÈS.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en Droit, Notaire
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo docteur en droit, notaire à Monaco, Principauté, le 3 décembre 1949, M. Lucien Edouard BELLY, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco,

5, Impasse des Carrières a cédé à M. Dario DELLA TORRE, entrepreneur, demeurant à Monaco, 25, boulevard des Moulins, un fonds de commerce d'entreprise de maçonnerie avec bureaux, sis à Monaco, 5, Impasse des Carrières.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 13 mars 1950.

Signé : A. SETTIMO.

Etude de M^e LOUIS AURÉGLIA
Docteur en Droit, Notaire
2, Boulevard des Moulins, Monte-Carlo

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE

Extrait publié conformément aux articles 49 et 50
du Code de Commerce

Aux termes d'un acte reçu par M^e Aurégia, notaire soussigné, le 23 février 1950,

M. Louis-François-Marius GHIGLION, pharmacien, demeurant à Monaco, 7, rue Biovès, a constitué, comme seul gérant responsable avec deux commanditaires dénommés audit acte, une société en commandite simple ayant pour objet l'exploitation d'un commerce d'importation, exploitation commission, consignation, représentation, transformation, fabrication, distillations de tous produits intéressant directement ou indirectement l'industrie de la parfumerie, la fabrication et vente de produits de droguerie (huiles essentielles, colorants) fabrication et vente de produits et accessoires pharmaceutiques.

La raison et la signature sociales sont : « L. GHIGLION et Cie ».

Le siège social est à Monaco, 7, rue Biovès.

La durée de la Société est de quatre-vingt-dix-neuf ans, à compter du jour de l'acte.

Le capital social est fixé à la somme de 2.000.000 francs M. Louis GHIGLION a apporté une somme de 500.000 francs. L'un des commanditaires a fait apport un fonds de commerce évalué à 1.000.000 frs et l'autre commanditaire a apporté une somme de 500.000 francs.

M. Louis GHIGLION est seul gérant de la société, il a seul la signature sociale, mais il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la Société.

En cas de perte de moitié du capital social constaté par deux inventaires successifs, la dissolution de la Société pourra être demandée par l'un des associés.

L'interdiction, la déconfiture, l'incapacité dûment constatée ou le décès du gérant n'entraînera pas la

dissolution de la société, mais les associés devront, dans le délai maximum d'un mois, désigner un nouveau gérant.

Le décès d'un commanditaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Un extrait dudit acte de la Société a été déposé aujourd'hui même au Greffe des Tribunaux de la Principauté.

Monaco, le 9 mars 1950.

Signé : L. AUREGLIA

Compagnie Européenne de Participations Industrielles

2, boulevard de France, Monte-Carlo

MM. les Actionnaires de cette Société sont avisés que le coupon n° 7 sera payé à raison de Francs 234,50 par action de 1.000 francs de valeur nominale, à partir du 1^{er} mars 1950. Ce paiement est effectué par le « Crédit Lyonnais », Agence de Monte-Carlo, contre remise de ce coupon.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE des Établissements G. Barbier

au capital de 1.837.500 francs

Siège social : Avenue de Fontvieille à Monaco

AVIS DE CONVOCAATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle au siège social le jeudi 30 mars 1950 à 15 heures avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Lecture du rapport du Conseil d'Administration;
- 2° Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes;
- 3° Lecture du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1949; approbation des comptes s'il y a lieu et quitus à qui de droit;
- 4° Fixation du dividende;
- 5° Election d'administrateur;
- 6° Autorisation de traiter avec la Société.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES pour l'Expansion Économique de la Principauté de Monaco

AVIS DE CONVOCAATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le vendredi 31 mars 1950, à 16 heures, dans les locaux du « Crédit Foncier de Monaco », 31, boulevard Princesse Charlotte à Monte-Carlo, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration;
- 2° Rapport du Commissaire aux Comptes;
- 3° Bilan et Compte de « Profits et Pertes » arrêtés au 31 décembre 1949; approbation des comptes, s'il y a lieu et quitus à qui de droit;
- 4° Autorisation aux Administrateurs de traiter des affaires avec la Société;
- 5° Ratification de la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Le Conseil d'Administration.

Société Immobilière de Fontvieille

31, boulevard Princesse-Charlotte, Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCAATION

MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le 31 mars 1950, à 15 heures, au Siège social, 31, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration;
- 2° Rapport du Commissaire aux Comptes;
- 3° Bilan et Compte de « Profits et Pertes » arrêtés au 31 décembre 1949; approbation des comptes s'il y a lieu et quitus à qui de droit.
- 4° Fixation du Dividende;
- 5° Election d'un Administrateur;
- 6° Autorisation aux Administrateurs de traiter des affaires avec la Société;
- 7° Ratification de la nomination faite par le Conseil d'Administration d'un Commissaire aux Comptes suppléant, pour la période 1949 et 1950.

Le Conseil d'Administration

SOCIÉTÉ DU MADAL

Société Anonyme au capital de 11.700.000 francs

Assemblée Générale Ordinaire

AVIS DE CONVOCATION

MM. les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DU MADAL sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le mardi 18 Avril 1950, à 11 heures, au siège social de la Société, à Monaco, 1, avenue Saint-Martin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'Exercice 1949;
- 2° Approbation des comptes de cet Exercice, emploi du solde bénéficiaire, quitus au Conseil d'Administration;
- 3° Nomination d'un Administrateur;
- 4° Rémunération des Commissaires aux Comptes;
- 5° Autorisations aux Administrateurs;
- 6° Questions diverses.

Conformément à l'article 32 des Statuts, MM. les Actionnaires qui voudront assister à l'Assemblée Générale sont priés de déposer leurs titres dans une banque ou au siège social le 9 avril 1950 au plus tard.

Le récépissé de dépôt servira de carte d'admission sur justification d'identité.

Le Conseil d'Administration.

AVIS

Faillite Établissements FRATINI

Société en Commandite simple au capital de 2.500.000 francs

Siège social : 19, Galeries Charles-III à Monte-Carlo

Les créanciers présumés de la faillite ci-dessus désignée sont invités, conformément à l'article 463 du Code de Commerce, à remettre au Syndic, M. Roger ORECCHIA, 2, avenue de la Madone, leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau, établi sur papier timbré, indicatif des sommes par eux réclamées.

Cette remise devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente insertion pour les créanciers domiciliés

en Principauté et dans les trente jours de la présente insertion pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

Les créanciers qui désirent remplir les fonctions de contrôleurs peuvent faire acte de candidature.

Monaco, le 7 mars 1950.

Le Syndic de la Faillite :

R. ORECCHIA.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M. Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1949. Cinquante actions de la Société Anonyme Monégasque Bourse Internationale du Timbre, portant les numéros 000.942 à 000.991.

Exploit de M. Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1949. Soixante actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco portant les numéros 098.546 à 098.602; 099.888; 099.889 et 099.890.

Exploit de M. Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 7 février 1950. Douze obligations de dix livres de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 5.811, 18.678, à 18.681, 18.687, 44.981 à 44.984, 45.060, 45.850.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés d'opposition.

Néant.

Le Gérant : Pierre SOSSO.

TÉLÉPHONE 016-15
Adresse Télégraphique
CENTRAGE MONTE-CARLO
C. P. Postal Monte-Carlo 96582



Imprimerie Nationale de Monaco — 1950